

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
DR KOMI SELOM KLASSOU, PREMIER MINISTRE ? CHEF DU
GOUVERNEMENT**

**A L'OCCASION DU SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LE
THEME :**

**« TRANSFORMER LA GOUVERNANCE ET L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE AU TOGO POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA
2030 POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE »**

Lomé, Salle de Conférence de la Primature

Mardi 18 avril 2017

- **Monsieur le Ministre d'Etat,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Madame la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Togo,**
- **Messieurs les experts de l'UNDESA et du PNUD,**
- **Monsieur le Chef de délégation de l'Union Européenne au Togo,**
- **Madame la Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Togo,**
- **Monsieur le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement au Togo,**
- **Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier ministre,**
- **Messieurs les Secrétaires Généraux de la Présidence et du Gouvernement,**
- **Monsieur le Président du Conseil National du Patronat,**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo,**
- **Monsieur le Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo,**
- **Messieurs les Représentants des associations de la Société Civile,**
- **Mesdames, Messieurs les Conseillers à la Présidence de la République et à la Primature,**
- **Monsieur le Directeur de l'Ecole nationale d'administration,**
- **Chers collaborateurs à vos rangs et grades,**
- **Mesdames et messieurs les professionnels des médias**

C'est pour moi un réel motif de satisfaction d'entamer avec vous ce jour, la première phase des travaux du Séminaire Gouvernemental dont le thème de réflexion est : « ***transformer la gouvernance et l'administration publique au Togo pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable*** ». En effet, le séminaire qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de l'engagement effectif de notre pays dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Je me réjouis particulièrement de la tenue de ce séminaire gouvernemental qui revêt un caractère primordial pour le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE car, non seulement il porte sur un thème qui est considéré comme le levain de la transformation de l'économie togolaise, mais aussi et surtout parce que ses conclusions doivent déboucher sur un plan d'actions pour lever les goulots d'étranglement qui empêchent notre administration de réaliser des performances optimales.

C'est pour cela qu'à l'entame de mes propos, je m'empresse d'exprimer la profonde reconnaissance du Gouvernement au PNUD et à l'UNDESA pour leur contribution inestimable à l'organisation des présentes assises. Je voudrais également remercier les autres acteurs, les partenaires techniques et financiers représentés à cette rencontre pour l'intérêt qu'ils accordent au sujet mis en discussion, mais aussi pour les contributions et l'accompagnement qu'ils pourront apporter à la mise en œuvre effective du plan d'actions qui en sortira, permettant au Togo de changer de paradigme en matière de gouvernance et de modernisation de l'Etat pour réaliser le développement durable.

Mesdames et Messieurs,

Il est important de rappeler que le contexte socio-politique, économique et professionnel du Togo a été marqué par les difficultés majeures au cours de la période 1990-2005. Celles-ci ont eu des répercussions économiques sans précédent, aggravées par la réduction drastique de l'aide publique au développement, et entraînant un fort désinvestissement dans tous les secteurs. Ces difficultés ont également affaibli et porté atteinte à la capacité intrinsèque de l'administration publique à concevoir et à mettre en œuvre efficacement des politiques, programmes et projets de développement.

Néanmoins, au cours des cinq dernières années, l'économie togolaise a connu une croissance moyenne d'environ 5% l'an et l'incidence de la pauvreté est passée de 61,7 % en 2006 à 55,1 % en 2015. Ces résultats fort appréciables de l'action des pouvoirs publics ont été réalisés grâce aux efforts engagés depuis 2006 à travers un vaste programme de réformes tous azimuts impulsées par le Chef de l'Etat, notamment dans les domaines politique, macroéconomique, structurelle et sectorielle. Cependant, force est de constater que ces acquis macroéconomiques et sociales restent insuffisants pour réduire plus sensiblement la pauvreté et fournir durablement et de manière satisfaisante, les services de base à la population.

Les évaluations successives de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté à la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) ont montré que des résultats nettement meilleurs auraient pu être enregistrés si un

certain nombre de contraintes étaient levées. Parmi ces contraintes, l'un des facteurs les plus indexés de manière constante est **la faiblesse des capacités**.

Celle-ci se traduit entre autres, en lien avec la mise en œuvre des politiques de développement, à l'inexistence de politiques dans certains secteurs de développement, à la non maturité de nombre de programmes et projets inscrits dans les actions prioritaires, à l'alignement insuffisant du budget sur les priorités, au fonctionnement inadéquat des structures de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques, etc. Tout ceci entraîne malheureusement les faibles taux de consommation des ressources budgétaires allouées.

A l'origine de la plupart de ces dysfonctionnements se trouve la faiblesse des capacités humaines et organisationnelles.

La faiblesse des capacités humaines se manifeste, notamment par l'insuffisance des effectifs et le déséquilibre de leur structure catégorielle d'une manière générale et, plus particulièrement, par l'absence ou l'insuffisance de certaines compétences spécifiques susceptibles d'influer sur les propositions d'actions prioritaires ayant un potentiel impact élevé sur l'efficacité opérationnelle attendue. A ces contraintes s'ajoutent les comportements déviants qui s'observent à tous les niveaux de la hiérarchie administrative à savoir : la mauvaise perception de la chose étatique, l'absence injustifiée et répétée, la lenteur dans le traitement des dossiers, la culture de la routine, l'irrespect de la hiérarchie, etc. Or la fonction publique est conçue comme étant l'ensemble des personnes physiques exerçant leurs activités professionnelles au sein des services publics dans un but d'intérêt général où l'utilisateur du service public c'est-à-dire le citoyen est en droit d'attendre des prestations de qualité.

Quant à la faiblesse organisationnelle, elle réside entre autres, dans l'inadéquation entre les missions et les textes organisant les administrations et les institutions, l'inapplication exhaustive des textes existants, l'absence de manuels de procédures écrites pour guider les acteurs de l'administration publique, la relative faiblesse des ressources matérielles et logistiques.

Mesdames et Messieurs,

Les Etats généraux de l'administration publique de 2006 et les audits organisationnels des départements ministériels de 2011 ont abordé en profondeur ces questions et des approches de solutions sont progressivement trouvées. Toutefois, des difficultés persistent.

En effet, les contraintes observées au niveau de l'administration centrale sont également valables aux niveaux régional et local. L'irréversible processus de décentralisation en cours, crée le cadre pour apporter les réponses adéquates à ces niveaux mais des contraintes supplémentaires doivent être levées pour accélérer cette démarche. Je ne vous apprend rien en indiquant que, pour certaines collectivités locales, du fait de leur érection récente, il faut créer des administrations nouvelles et les doter d'un minimum d'infrastructures et de moyens humains pour leur bon fonctionnement. De plus, le transfert des compétences de l'Etat central vers les collectivités est un préalable qui n'est pas encore totalement réalisé. Les textes de loi et d'application existants en la matière, renforcés par le décret n° 2017-0047 du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de suivi de la décentralisation (CNSD) dont les travaux vont démarrer dans les semaines à venir démontrent, à suffisance, la

volonté manifeste de régler cette problématique de manière pragmatique, inclusive et maîtrisée.

Par ailleurs, je n'aurais pas fait complètement le tour de la question de gouvernance en matière de développement sans évoquer la situation des acteurs non étatique que sont le secteur privé et la société civile. En effet, si un des piliers du développement durable c'est une croissance économique forte et partagée, aucun Etat ne peut y accéder sans créer les conditions pour que le secteur privé en soit le moteur de la croissance.

Au Togo, les efforts sont accomplis par le Gouvernement en vue de renforcer le climat favorable à l'investissement. Je citerai au passage, la création du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) qui est un guichet unique pour la création d'entreprise. Au plan réglementaire, des mesures incitatives ont été prises pour réduire les procédures, délais et frais de création. Par ailleurs, la Cour d'arbitrage du Togo (CATO) a été mise en place et contribue à améliorer le cadre juridique et judiciaire des affaires. Il en est de même pour le Code des investissements et ses différents textes d'application qui ont pour vocation de faciliter l'environnement des affaires. Certes, des défis restent à lever.

Le développement du secteur privé reste principalement tributaire du développement des capacités entrepreneuriales des acteurs. De même, les choix appropriés de politique de croissance nécessitent un approfondissement du dialogue entre les acteurs publics et privés sur une base de partenariat. En cela, je me réjouis du récent décret pris en conseil des ministres qui a mis en place un cadre approprié à savoir le Comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé.

Ce cadre de dialogue entre les parties aura pour but d'améliorer les politiques publiques et d'initier les réformes structurelles susceptibles d'augmenter l'attractivité de l'économie togolaise pour les investisseurs potentiels, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

S'agissant de la société civile, elle est promise à un rôle de force catalytique pour construire les consensus au milieu des acteurs partisans. Bien qu'elle apporte des contributions non négligeables surtout en appui aux communautés à la base, le cadre juridique de leur activité mérite une modernisation pour arriver à des plateformes consensuelles pour le renforcement de leurs capacités. L'objectif recherché est de parvenir à une meilleure implication des organisations de la société civile dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques nationales de développement.

Mesdames et Messieurs,

Vous conviendrez avec moi que face à ces nombreuses contraintes, les présentes assises ne peuvent pas être une rencontre de plus. Nous sommes en droit d'attendre de vous les membres du Gouvernement et de vos collaborateurs, fort du partage d'expérience qu'apportent les experts, que vous fassiez à l'issue de ce séminaire, une synthèse des approches de solutions existantes, pour élaborer une feuille de route capable de nous sortir des sentiers battus. L'efficacité et la performance de nos politiques de développement en dépendent grandement.

L'administration publique doit rompre avec la routine pour devenir pragmatique et tournée vers l'avenir. L'accent doit être mis sur l'utilisation rationnelle et responsable des ressources existantes, en évitant à chaque fois de mettre en avant l'insuffisance ou l'absence de ressources.

Il s'agit véritablement de **passer d'une administration de moyens à une administration de missions et donc de résultats**. Ceci implique un changement de paradigme dans la gouvernance et dans la construction des capacités. Nous devons bâtir une administration publique où la compétence professionnelle, le leadership et **la volonté de servir le pays** doivent être les principes cardinaux.

Pour toutes ces raisons, il est impérieux de mettre l'accent sur les valeurs que sont : **la vision stratégique commune, le respect de la hiérarchie, la culture de l'excellence professionnelle, l'observation de l'éthique, la recherche de l'émulation, la rationalisation des résultats pour une plus grande performance**.

Je voudrais terminer en comptant sur l'engagement citoyen de chacun et chacune de vous, à vous appliquer, afin que ce séminaire graduel qui implique, les jours suivants, vos plus proches collaborateurs, débouche sur des résultats innovants permettant de nourrir l'action pour transformer la gouvernance et l'administration pour un développement durable à la satisfaction totale de nos populations. Telle est la détermination du Président de la République.

Je nous souhaite une bonne journée de travail !